



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**MAIRIE DE BELLEFONTAINE**  
**1, rue des Sablons**  
**95270 BELLEFONTAINE**  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

## **ARRETE DU MAIRE 25/2025**

### **ARRETE PORTANT COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT EN MATIERE D'URBANISME**

Le Maire de la commune de Bellefontaine,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme,  
Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme.

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

M. Gaëtan BOUILLET est désigné pour délivrer des autorisations d'urbanisme, rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

#### **ARTICLE 2**

Avant d'entrer en fonction il devra prêter serment devant le Tribunal d'instance de Gonesse dans lequel il devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

#### **ARTICLE 3**

La secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au préfet, au président du Tribunal d'instance ainsi qu'au responsable des forces de l'ordre étatique territorialement compétent.

Fait à Bellefontaine, le 22/07/2025

Le Maire  
Jean-Noël DUCLOS

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Notifié le .....  
Signature de l'agent :